

**Proposition du Conseil administratif du 16 septembre 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit de 193 000 francs, destiné à l'acquisition et à la mise en place d'un système d'exploitation pour le parking situé sur l'esplanade du centre sportif des Vernets.**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

**Introduction**

Situé sur l'esplanade du centre sportif des Vernets, ce parking est un parking privé avec barrières comprenant 244 places, mais appartenant au domaine privé de la Ville de Genève et ne relevant donc pas de la législation sur le stationnement sur domaine public. Il génère un chiffre d'affaires annuel de près de 600 000 francs. Il est géré par un système d'exploitation en vigueur depuis septembre 2008 dont l'acquisition découle du marché public réalisé dans le cadre de la proposition PR-472 et accordé à la société Irec ticketing technology.

Le choix de cette société s'est porté sur sa capacité à contrôler l'accès au parking mais également à la piscine et à la patinoire avec la même technologie.

Force est de constater que si la partie «accès aux installations sportives» fonctionne bien, la partie «accès au parking», qui n'est pas le corps de métier de cette société et qui a été dès le départ de qualité moyenne, est devenue rapidement obsolète sans aucune évolution technologique possible.

La présente proposition de crédit ne concerne que la partie «accès au parking».

**Contexte**

*Problèmes rencontrés*

En effet, de nombreux problèmes techniques surviennent régulièrement, tels que:

- des pannes fréquentes et des problèmes techniques émanant du système de gestion des accès, de distribution des billets d'entrée et de paiement;
- un fonctionnement défaillant lors de conditions climatiques particulières (chaleur et pluie).

Ces pannes très fréquentes nécessitent une mobilisation importante des collaborateurs du Service des sports et font l'objet d'un mécontentement également important de la part des usagers.

A ceux-ci s'ajoutent également:

- un système sans avalement des billets lors du paiement et de la sortie du parking (incompréhension du système par les usagers – bourrage);
- une maintenance compliquée;
- une resquille importante en l'absence de surveillance vidéo et de boucles magnétiques au sol trop proches l'une de l'autre notamment;
- un service après-vente lourd et lent.

Actuellement, la gestion du parking est réalisée en direct par le Service des sports avec tous les problèmes exposés ci-dessus qui impliquent une maintenance spécifique compliquée au vu de la spécificité des équipements. En outre, s'agissant d'une zone relevant du domaine privé de la Ville de Genève, le Service des sports ne peut faire intervenir la police municipale ou cantonale en appui, sauf en cas d'infractions très graves.

La gestion du parking et celle du mécontentement des usagers et usagères génèrent une importante surcharge de travail pour le Service des sports qui doit gérer plus de 1000 entrées quotidiennes dans ses installations sportives.

## **Exposé des motifs**

### *Remplacement du système et gestion déléguée du parking*

Pour ces raisons, il est nécessaire à la fois de remplacer ce système d'exploitation et de revoir la gestion du parking.

L'objectif est d'assurer un système d'exploitation performant pour l'ensemble des usagers et usagères en acquérant des équipements également performants de paiement, d'interphonie, de vidéosurveillance et de fibre optique à raccorder au système de gestion centralisé qui sera retenu.

La présente proposition de crédit permet de répondre à cet objectif.

Afin de permettre au Service des sports de se recentrer sur ses missions prioritaires, la décision a été prise de confier la gestion du parking (administration et technique) à une entreprise à même d'assurer notamment une équipe d'opérateurs effectuant des tournées de jour et de nuit, une équipe de techniciens avec un service de permanence et un centre de contrôle situé à Genève pour la télégestion, l'interphonie et la vidéosurveillance (permanence 24 h/24 et 365 j/365).

La Ville de Genève réalise ainsi l'investissement nécessaire pour remplacer l'outil de gestion et délègue la gestion du parking. Le coût de cette délégation est évalué à 100 000 francs par année et est couvert par l'augmentation des recettes du parking générée par l'augmentation des tarifs acceptée par le Conseil adminis-

tratif. L'opération est financièrement neutre. Le montant est d'ores et déjà inscrit au budget depuis 2015.

### **Descriptif du nouveau système de gestion**

L'entreprise sera connectée sur un réseau indépendant de la ville de Genève. Les coûts de raccordement seront à intégrer dans l'offre visant l'exploitation.

La technologie de ce nouveau système sera composée de lecteurs de tickets à code-barres et éventuellement pour les usagers utilisant le parking à l'heure et une solution d'abonnement au format carte de crédit avec la technologie RFID pour les usagers au mois.

La solution proposée prendra en compte la problématique des voitures dites suiveuses par l'installation de boucles magnétiques qui seront disposées en conséquence (éloignées le plus possible l'une de l'autre) et une alarme infrarouge signalera tout véhicule suiveur à la centrale de contrôle.

Elle répondra également aux caractéristiques suivantes:

- gestion centralisée externe, déléguée à une entreprise (marché public);
- support de vente sur papier (code-barres) ainsi que carte RFID (type carte de crédit);
- configuration à l'aide d'un ordinateur, effectuée par l'entreprise;
- gestion des abonnements (support RFID, type carte de crédit), effectuée par l'entreprise;
- paiements par cartes de crédit et débit (à minima Visa, Mastercard, Maestro, Postfinance);
- paiements avec billets (10, 20 et 50 francs) et monnaie (10 ct. à 5 francs);
- maintenance du système sur appel et par télémaintenance ainsi que l'intervention par un technicien sur site (max. une heure après appel).

Le matériel nécessaire au fonctionnement du système se compose des pièces suivantes:

- deux caisses automatiques, avec caisse de rechange pour billets et la monnaie, y compris lecteur de cartes de crédit et de débit;
- deux bornes (entrées et sorties) comprenant boucles induction et barrières;
- système d'interphonie IP;
- enseigne extérieure;
- câblage fibre optique, pour la connexion entre la centrale de l'entreprise et le Centre sportif des Vernets.

Le tableau ci-après résume les prestations que le nouveau système de gestion devra permettre d'assurer par l'entreprise choisie:

<b>Rondes et interventions de surveillants-opérateurs</b>
Tournée de jour
Tournée de nuit
Comptage des places libres et mise à jour des compteurs
Interventions ponctuelles (alarmes, incidents, etc.)
Coordination et contrôle des rondes et interventions de sécurité
<b>Télégestion</b>
Traitement des appels par interphone, enregistrements audio
Gestion des alarmes (équipements, sécurité, bâtiment, feu)
Gestion à distance des caisses
Gestion à distance des bornes d'accès véhicules
Gestion des moniteurs vidéo, caméras et enregistrements
Appel ou rapport au service technique pour dépannage
Tenue d'un livre de bord et signalement des événements
Gestion des appels téléphoniques au centre de contrôle
Echange et remplacement des cartes d'abonnements (perte, etc.)
Gestion du remboursement des tickets surpayés
Permanence d'accueil 24h/24
<b>Maintenance technique</b>
Recharge des tickets dans les bornes
Recharge des quittances dans les caisses
Entretien des caisses
Entretien des bornes d'accès véhicules
Entretien des équipements d'interphonie
Entretien des équipements de vidéosurveillance
Intervention en cas de panne ou dégât
Coordination des prestations de tiers
Gestion des contrats d'entretien
<b>Inspection technique</b>
Inspection technique des onduleurs et groupes de secours
<b>Logistique</b>
Gestion des commandes de tickets et quittances
Fourniture et codage des cartes d'abonnements permanents
Coordination pour le contrôle du stationnement sur terrain privé
Dépôt de plaintes pénales - facturation des abus et du vandalisme
Gestion, codage et distribution des tickets spéciaux
<b>Informatique</b>
Maintenance, gestion et support informatique des systèmes de vidéosurveillance et d'enregistrement vidéo
Maintenance, gestion et support informatique des systèmes de supervision technique
Maintenance et gestion des réseaux informatiques
Support informatique des systèmes d'interphonie et GTC

## **Adéquation à l'Agenda 21**

La Ville de Genève applique une politique d'acquisition responsable, soit en amenant les fournisseurs (ainsi que leurs sous-traitants) à assumer leurs responsabilités sociales et les principes du développement durable, soit en intégrant ces responsabilités et ces principes dans les critères d'adjudication des marchés.

## **Estimation des coûts (en francs)**

Les prestations prévues dans le cadre de cette acquisition sont définies comme suit:

### *Matériel et installation*

Centrale de gestion, licences d'exploitation	29 500
Contrôle d'accès	21 900
Caisse automatique	78 400
Centrale d'interphonie	6 700
Armoire technique	2 900
Software	3 300
Alarmes	2 900
Signalisation	14 000
Programmation et mise en service	19 000
Coût total de l'équipement (HT)	<u>178 600</u>

### *Calcul des frais financiers*

I. Coût total de l'équipement (HT)	178 600
+TVA (8% x 178 600 francs)	<u>14 288</u>
II. Coût total de l'investissement (TTC)	<u>192 888</u>
IV. Coût total de l'opération (TTC) (arrondi)	193 000

## **Soumissions publiques**

Les soumissions publiques relatives à la présente proposition (gestion et installation) seront effectuées en collaboration avec la Centrale municipale d'achat et d'impression.

## **Délai de réalisation**

Les travaux pourront débuter après le vote du Conseil municipal, une fois le délai référendaire écoulé et après le choix définitif de l'offre sur les marchés publics. Le projet sera finalisé durant l'année 2016.

### **Référence au 11<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2016-2027 (p. 58)**

Ce projet figure au plan financier, en qualité de projet actif, sous le N° 103.007.02, pour un montant de 193 000 francs.

### **Budget de fonctionnement**

La réalisation de ce projet entraîne une charge annuelle d'exploitation de 100 000 francs prise en charge par le compte 318220 «Prestations pour services divers – Frais de surveillance» du Service des sports. Ce montant figure depuis 2015 dans le budget du Service des sports.

Ces coûts prennent en compte notamment une équipe d'opérateurs effectuant des tournées de jour et de nuit, une équipe de techniciens avec un service de permanence et un centre de contrôle situé à Genève pour la télégestion, l'interphonie et la vidéosurveillance (permanence 24 h/24 et 365 j/365).

Cette charge financière est couverte par des revenus supplémentaires correspondants de 100 000 francs du compte 427340 «Redevance d'utilisation» du Service des sports grâce à une augmentation des tarifs des parkings des centres sportifs des Vernets et de la Queue-d'Arve approuvée par le Conseil administratif en mai 2014. Les prix proposés sont attractifs pour les premières deux heures et demie afin de permettre aux usagères et usagers d'accéder aux parkings et de pratiquer un sport. Ensuite, ils découragent le stationnement de longue durée et les pendulaires.

### **Charge financière annuelle**

La charge financière de l'investissement prévu, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et les amortissements au moyen de 5 annuités, se montera à 40 650 francs.

### **Validité des coûts**

Les prix indiqués dans le chapitre «estimation des coûts» sont ceux du mois de juillet 2014 et ne comprennent aucune variation.

### **Service gestionnaire et bénéficiaire**

Le Service gestionnaire et bénéficiaire du crédit est le Service des sports.

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissements**

**Objet: Acquisition et mise en place du système d'exploitation – Parking des Vernets**

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

	Montant	%
Centrale de gestion, licences d'exploitation	31 860	16,52%
Contrôle d'accès	23 652	12,26%
Caisse automatique	84 672	43,90%
Centrale d'interphonie	7 236	3,75%
Armoire technique	3 132	1,62%
Software	3 564	1,85%
Alarmes	3 132	1,62%
Signalisation	15 120	7,84%
Programmation et mise en service	20 520	10,64%
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>192 888</b>	<b>100,00%</b>

**B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

**Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit**

**Service bénéficiaire concerné: Service des sports**

**CHARGES**

30 - Charges de personnel	0	Postes en ETP	
31 - Dépenses générales	100 000		
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	40 650		
36 - Subventions accordées			
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>140 650</b>		

**REVENUS**

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	100 000
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>100 000</b>
<b>Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement</b>	<b>-40 650</b>

**C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
<b>Année de vote du crédit par le CM: 2015</b>			
<b>2015</b>	193 000		193 000
<b>Totaux</b>	<b>193 000</b>		<b>193 000</b>

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 193 000 francs destiné à l'acquisition et à la mise en place d'un système d'exploitation pour le parking du Centre sportif des Vernets situé sur l'esplanade des Vernets.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 193 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2016 à 2020.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.